



LA SPL À PARTIR D'AVRIL 2020

➔ Les longues transitions sont parfois difficiles à vivre... Pas uniquement dans un cockpit ! Ces derniers temps, les vélivoles vivaient entre deux mondes, le franco-français avec la formation au BPP, et l'européen quand un breveté recevait non pas un BPP mais une SPL restreinte (Sailplane Pilot Licence) faute d'avoir suivi la formation campagne.

À compter du 8 avril 2020, tout sera plus clair avec la disparition du BPP. À cette date, tous les clubs qui souhaiteront former pour l'obtention de la SPL (Sailplane Pilot Licence) seront devenus des Declared Training Organisation (DTO). La licence européenne englobera les formations précédentes puisque le vol sur la campagne fera partie intégrante de la formation.

FORMATION PAR LES COMPÉTENCES

Il a donc fallu revoir le programme de formation, comprenant trois modules (Objectif lâcher, Se perfectionner, Objectif SPL avec une initiation au vol sur la campagne) et intégrer la mise en place de la formation par les compétences.



Cette évolution voulue par l'EASA repose sur un constat : la majorité des accidents ne sont pas dus à des problèmes de pilotage mais plutôt à un comportement décalé par rapport à la réalité de la situation.

Il faut donc accentuer la formation en prenant en compte les compétences non-techniques, comme la conscience de la situation, la prise de décision, la gestion de la charge de travail, la communication sans oublier les compétences techniques, soit le pilotage et le respect des procédures. Le Mémento de l'instructeur FI(S) a ainsi été entièrement revu pour être en phase avec cette évolution de la formation pratique.



La FFVP a retenu 7 compétences. Les compétences techniques (savoir et savoir-faire) sont au nombre de 3 contre 4 pour les compétences non techniques (savoir-être).
Le Mémento de l'instructeur de pilote de planeur a été mis à jour pour prendre en compte toutes les évolutions liées à l'arrivée de la SPL.



Des vidéos pédagogiques détaillant toute la formation pratique feront partie des nouveautés facilitant l'apprentissage des stagiaires.

AMÉLIORATIONS POUR LES STAGIAIRES ET LES INSTRUCTEURS

Pour les candidats à la licence de pilote de planeur, le cursus sera très similaire à celui déjà en place, mais en bénéficiant d'améliorations. Ainsi, un eLearning est en cours de réalisation. Prévu pour être opérationnel début 2021, il permettra d'acquérir à son

rythme, dans de bonnes conditions, les connaissances nécessaires pour passer l'examen théorique.

Ce dernier comprendra 9 matières dont 4 pour la partie commune à toutes les disciplines aéronautiques et 5 spécifiques au vol à voile. L'examen théorique, via Wingu, sera vraisemblablement passé dans les clubs, à la date souhaitée par le candidat. Cette formation théorique en ligne pourra être suivie par les formateurs, avec la traçabilité exigée au niveau des DTO.

La formation pratique sera facilitée par la mise en ligne de vidéos pédagogiques balayant toutes les phases de l'apprentissage, permettant ainsi aux stagiaires d'obtenir les prérequis avant la leçon en vol, ou pouvant servir de support aux instructeurs pour leurs briefings.

Avec Gesasso, permettant de bénéficier d'une fiche de progression numérique, archivée (une obligation pour les DTO), le stagiaire pourra suivre sa formation, noter les commentaires des instructeurs. Pour la saison 2020, ces derniers auront à disposition l'application mobile de Gesasso, fonctionnant hors ligne, afin de pouvoir débriefer en piste, dès la descente du planeur, en reconnaissance vocale si besoin.

À noter qu'après le lâcher et du perfectionnement, il sera possible (si le club en fait le choix) de délivrer une autorisation de vol solo, donnant au pilote l'autonomie en vol solo dans un rayon de 30 km autour de son terrain.

La SPL est le fruit de longues négociations entre les pays européens, offrant

un même niveau d'examen en Europe. Mais pour la FFVP, l'autonomie complète sur la campagne n'est pas totalement acquise, surtout dans des régions un peu délicates. La FFVP mettra donc à disposition des clubs qui le souhaitent un module Plaine et un module Montagne pour approfondir et acquérir si nécessaire cette autonomie. Ces deux modules seront facultatifs et seront laissés à la main des clubs.

Toutes ces évolutions ont pour objectif de mettre à la disposition de nos futurs stagiaires la meilleure formation possible...

ET LA TRANSITION ?

Quid des stagiaires ayant débuté leur formation BPP et qui ne l'auront pas clôturée avant le 8 avril 2020. Toutes les heures de vol effectuées au titre de la formation BPP sont reprises intégralement au crédit de la SPL. Gesasso sera paramétré pour gérer ce transitoire.

L'examen théorique du BPP dans sa période de validité (2 ans) sera pris en compte pour la SPL. Pour éviter une transition pour l'examen théorique, il est vivement recommandé de passer le théorique avant le 8 avril 2020 pour bénéficier de deux années de répit en attendant la mise en place complète de l'eLearning fédéral.

Francis Clar
Président de la Commission formation-sécurité

Actions vitales !

Le bulletin de liaison des instructeurs*

Retrouvez l'actualité de la commission Formation-Sécurité, les dernières évolutions réglementaires, des articles relatifs aux facteurs humains et à la pédagogie, l'analyse d'un événement sans oublier des documents à afficher dans vos clubs...

Au sommaire du N°11 : Que faire en cas d'atterrissage "dur" ou de cheval de bois. Gueuses : les bonnes pratiques. Quelle procédure appliquer après une vache ? Le point d'aboutissement de la trajectoire.

"Actions vitales !" à télécharger sur
<http://www.ato.cnvv.net/logiciels/actions-vitales>

* que tout le monde doit lire !

